

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1971

8 août 2012

SOMMAIRE

Ocean Beach Investment S.A.	94562	Pasing Munich Arcaden Luxco S.à.r.l.	94587
Okaidi Luxe S.à r.l.	94562	Pâtisserie Winandy	94588
Old Town	94565	PATRIMA Invest S.à r.l.	94588
Ondina Strategies S.A.	94566	Patrimmo S.A.	94589
Opus Major S.A.	94565	Peinture LAHYR Boris S.à r.l.	94587
Ouessant S.A.	94565	Perfas	94592
Ouessant S.A.	94566	PHND S.à.r.l.	94593
Ouessant S.A.	94566	PH Trust S.à r.l.	94593
Ouessant S.A.	94566	Pimco Luxembourg III S.A.	94593
Pacific Holdings S.à r.l.	94566	Portswood B.V.	94587
Pallas Equity Trading S.à r.l.	94567	PPS Grande Duchesse S.A.	94593
Partners Group Asia-Pacific 2011 S.C.A., SICAR	94572	Premium Club s.à r.l.	94601
Partners Group Asia-Pacific Real Estate 2011 S.C.A., SICAR	94571	Premium Select Lux S.A.	94601
Partners Group Direct Infrastructure 2011 S.C.A., SICAR	94571	Proprimm S.A.	94602
Partners Group Direct Mezzanine 2011 S.C.A., SICAR	94572	Proprimm S.A.	94602
Partners Group Direct Real Estate 2011 S.C.A., SICAR	94572	Prospector Offshore Drilling S.A.	94602
Partners Group Distressed U.S. Real Esta- te 2009 S.C.A., SICAR	94572	QS REP SCA SIF	94602
Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR	94587	RBC Finance S.à r.l./B.V.	94573
Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR	94562	RBS European Finance S.A.	94603
Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR	94588	Redrose International Invest S.A.	94603
Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	94573	RE European Bottles S.à r.l.	94589
Partners Group Global Value 2011 S.C.A., SICAR	94588	Reinholds Pharma S.A.	94604
Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR	94588	Romaco S.A.	94608
Partners Group Secondary 2011 (EUR) S.C.A., SICAR	94587	Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l.	94567
		Royal S.à r.l.	94602
		S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg	94605
		Samson Global Holdings	94608
		Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI)	94605
		Sova S.A.	94593
		Taminco International S.à r.l.	94605
		Wachsend Handelsgesellschaft A.G.	94603

Ocean Beach Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 104.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084591/9.

(120119294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Okaidi Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 154.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084592/9.

(120119577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 146.206.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxembourg, auf Grund verschiedener Zirkular Beschlüsse der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxemburg Nummer B 146206, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxembourg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1097 vom 3. Juni 2009, und deren Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch notarielle Urkunde vom 13. Dezember 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 492 vom 16. März 2012.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 716.324,526 (siebenhundertsechzehntausend dreihundertvierundzwanzig Komma fünfhundertsechszwanzig Euro) eingeteilt in 651.794,840 (sechshunderteinundfünfzigtausend siebenhundertvierundneunzig Komma achthundertvierzig) Manager-Aktien und 64.529,686 (vierundsechzigtausend fünfhundertneunundzwanzig Komma sechshundertsechszwanzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betragslichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 29. Dezember 2010, und zur Korrektur eines Fehlers an der Kapitalerhöhung (Stand: 26. März 2010) ist die Zahl der Manager-Aktien um 0,01 erhöht.

VI.- Gemäß Beschluss vom 29. Dezember 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 151.640,462 (einhunderteinundfünfzigtausend sechshundertvierzig Komma vierhundertzweiundsechzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 73.816,662 (dreiundsiebzigtausend achthundertsechzehn Komma sechshundertzweiundsechzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 521,11 (fünfhunderteinundzwanzig Komma elf Euro),

- 77.823,800 (siebenundsiebzigtausend achthundertdreiundzwanzig Komma achthundert) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermitteln durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VII.- Gemäß Beschluss vom 25. März 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 136.308,051 (einhundertsechsendreißigtausend dreihundertacht Komma null einundfünfzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 5.960,351 (fünftausend neunhundertsechzig Komma dreihunderteinundfünfzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 588,97,- (fünfhundertachtundachtzig Komma siebenundneunzig Euro),

- 130.347,700 (einhundertdreißigtausend dreihundertsiebenundvierzig Komma siebenhundert) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermitteln durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VIII.- Gemäß Beschluss vom 23. Mai 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 476.878,790 (vierhundertsechundsiebzigtausend achthundertachtundsiebzig Komma siebenhundertneunzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 476.878,790 (vierhundertsechundsiebzigtausend achthundertachtundsiebzig Komma siebenhundertneunzig Euro) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermitteln durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

IX.- Gemäß Beschluss vom 1. August 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 147.490,709 (einhundertsiebenundvierzigtausend vierhundertneunzig Komma siebenhundertneun Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 2.406,319 (zweitausend vierhundertsechs Komma dreihundertneunzehn) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,-(neunhundertneunundneunzig Euro),

- 145.084,390 (einhundertfünfundvierzigtausend vierundachtzig Komma dreihundertneunzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermitteln durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

X.- Gemäß Beschluss vom 22. August 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 340.658,360 (dreihundertvierzigtausend sechshundertachtundfünfzig Komma dreihundertsechzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 30.687,150 (dreißigtausend sechshundertsiebenundachtzig Komma einhundertfünfzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,-(neunhundertneunundneunzig Euro),

- 309.971,210 (dreihundertneuntausend neunhunderteinundsiebzig Komma zweihundertzehn Euro) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

XI.- Gemäß Beschluss vom 30. September 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 209.635,920 (zweihundertneuntausend sechshundertfünfunddreißig Komma neunhundertzwanzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 18.884,400 (achtzehntausend achthundertvierundachtzig Komma vierhundert) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.-(neunhundertneunundneunzig Euro),

- 190.751,520 (einhundertneunzigtausend siebenhunderteinundfünfzig Komma fünfhundertzwanzig Euro) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

XII.- Gemäß Beschluss vom 12. Dezember 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 157.226,940 (einhundertsiebenundfünfzigtausend zweihundertsechszwanzig Komma neunhundertvierzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 14.163,300 (vierzehntausend einhundertdreiundsechzig Komma dreihundert) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.-(neunhundertneunundneunzig Euro),

- 143.063,640 (einhundertdreiundvierzigtausend dreiundsechzig Komma sechshundertvierzig Euro) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

XIII.- Gemäß Beschluss vom 3. Februar 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 183.414,486 (einhundertdreiundachtzigtausend vierhundertvierzehn Komma vierhundertsechszwanzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 16.522,316 (sechzehntausend fünfhundertzweiundzwanzig Komma dreihundertsechzehn) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.-(neunhundertneunundneunzig Euro),

- 166.892,170 (einhundertsechszwanzigttausend achthundertzweiundneunzig Komma einhundertsiebzig Euro) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

XIV.- Gemäß Beschluss vom 30. März 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 73.372,570 (dreiundsiebzigtausend dreihundertzweiundsiebzig Komma fünfhundertsiebzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 6.609,540 (sechstausend sechshundertneun Komma fünfhundertvierzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.-(neunhundertneunundneunzig Euro),

- 66.763,030 (sechszwanzigttausend siebenhundertdreiundsechzig Komma null dreißig Euro) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

XV.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.592.950,824 (zwei Millionen fünfhundertzweiundneunzigtausend neunhundertfünfzig Komma achthundertvierundzwanzig Euro) eingeteilt in 2.359.371,100 (zwei Millionen dreihundertneunundfünfzigtausend dreihunderteinundsiebzig Komma einhundert) Manager-Aktien und 233.579,724 (zweihundertdreiunddreißigttausend fünfhundertneunundsiebzig Komma siebenhundertvierundzwanzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital. (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 2,592,950.824 (two million five hundred and ninety-two thousand nine hundred and fifty point eight hundred and twenty-four Euro) represented by 2,359,371.100 (two million three hundred and fifty-nine thousand three hundred and seventy-one point one hundred) Manager-Shares and 233,579.724 (two hundred and thirty-three thousand five hundred and seventy-nine point seven hundred and twenty-four) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 30.000.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30108. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 11. Juli 2012.

Référence de publication: 2012083930/173.

(120118661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

Les comptes consolidés annuels de Giovanni Agnelli e.C. (maison mère de OLD TOWN) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084593/10.

(120119521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Opus Major S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 33.619.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 juin 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012084598/12.

(120119242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ouessant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74-80, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 113.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OUESSANT S.A.

Mélanie Sauvage

Administrateur C

Référence de publication: 2012084600/12.

(120119625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ondina Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.977.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084595/10.

(120119476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ouessant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74-80, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 113.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OUESSANT S.A.
Mélania Sauvage
Administrateur C

Référence de publication: 2012084601/12.

(120119626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ouessant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74-80, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 113.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OUESSANT S.A.
Mélania Sauvage
Administrateur C

Référence de publication: 2012084602/12.

(120119627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ouessant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74-80, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 113.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OUESSANT S.A.
Mélania Sauvage
Administrateur C

Référence de publication: 2012084603/12.

(120119628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pacific Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 106.799,64.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 141.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pacific Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012084608/10.

(120119750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pallas Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.251.

Les comptes annuels pour la période du 18 octobre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084609/11.

(120119790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 425.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.526.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Drilling Gibraltar Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Gibraltar Registrar of Companies under number 101698 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162.526, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 4 July 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 2253 dated 23 September 2011 (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since this date.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 400,000 (four hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 425,000 (four hundred twenty-five thousand United States Dollars) by the issue of 400,000 (four hundred thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,600,000 (three million six hundred thousand United States Dollars), out of which USD 42,500 (forty-two thousand five hundred United States Dollars) shall be affected to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Rowan Drilling Gibraltar Limited of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 400,000 (four hundred thousand United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 425,000 (four hundred twenty-five thousand United States Dollars) by the issuance of 400,000 (four hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,600,000 (three million six hundred thousand United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which USD 42,500 (forty-two thousand five hundred United States Dollars) shall be affected to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription of the New Shares and the payment by the Sole Shareholder of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The subscription for the New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a receivable in an amount of USD 4,000,000 (four million United States Dollars) (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 4,000,000 (four million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a Statement of Contribution Value dated 14 June 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Thomas P. Burke, with professional address at 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, United States of America, category A Manager;

b) Mr. William H. Wells, with professional address at 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, United States of America, category A Manager;

c) Mr. M.C. Johannes Weijermans, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and

d) Mr. Robert van't Hoeft, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager,

all represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Rowan Drilling Gibraltar Limited: 425,000 (four hundred twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that the 425,000 (four hundred twenty-five thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 425,000 (four hundred twenty-five thousand United States dollars), represented by 425,000 (four hundred twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand three hundred euro (€ 3,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Drilling Gibraltar Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et immatriculée au registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 101698 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.526, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, le 4 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2253 daté du 23 septembre 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 400.000 USD (quatre cents mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars Américains) à 425.000 USD (quatre cent vingt-cinq mille Dollars Américains) par l'émission de 400.000 (quatre cents mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 3.600.000 USD (trois millions six cents mille Dollars Américains), duquel 42.500 USD (quarante-deux mille cinq cents

Dollars Américains) seront alloués à la réserve légale de la Société, la totalité devant être payée par voie d'apport en nature;

3. Souscription et paiement par Rowan Drilling Gibraltar Limited des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 400.000 USD (quatre cent mille Dollars Américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars Américains) à 425.000 USD (quatre cent vingt-cinq mille Dollars Américains) par l'émission de 400.000 (quatre cents mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 3.600.000 USD (trois millions six cents mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), duquel 42.500 USD (quarante-deux mille cinq cents Dollars Américains) seront alloués à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature fait par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales et le paiement par l'Associé Unique de la Prime d'Emission au moyen de l'apport en nature décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, susnommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi soumise au paiement d'une Prime d'Emission.

La souscription des Nouvelles Parts Sociales ainsi que de la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique au moyen de l'apport en nature décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport fait par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement d'une Prime d'Emission, est composé d'une créance d'un montant de 4.000.000 USD (quatre millions de Dollars Américains) (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 4.000.000 USD (quatre millions de Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une Déclaration de la Valeur de l'Apport datée du 14 juin 2012, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Thomas P. Burke, avec adresse professionnelle sise au 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

b) M. William H. Wells, avec adresse professionnelle sise au 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

c) M. M. C. Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle sise au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

d) M. Robert van't Hoeft, avec adresse professionnelle sise au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, susnommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société

en raison de l'Apport, ils acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Rowan Drilling Gibraltar Limited: 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le notaire atteste que les 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille) parts sociales, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 425.000 USD (quatre cent vingt-cinq mille Dollars Américains), représenté par 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à trois mille deux cents euros (€ 3.200,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: EAC/2012/8024. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083968/233.

(120118656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Partners Group Direct Infrastructure 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.636.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP DIRECT INFRASTRUCTURE 2011 S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012084616/11.

(120119856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Asia-Pacific Real Estate 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.925.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP ASIA-PACIFIC REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2012084614/12.

(120119855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Asia-Pacific 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.269.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP ASIA-PACIFIC 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2012084615/12.

(120119854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Direct Mezzanine 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.910.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP DIRECT MEZZANINE 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2012084617/12.

(120119857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Direct Real Estate 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.630.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP DIRECT REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2012084618/11.

(120119858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP DISTRESSED U.S. REAL ESTATE 2009 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2012084620/12.

(120119859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE 2008 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2012084621/12.

(120119862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

RBC Finance S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 446.333.623,26.

Siège de direction effectif: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 169.988.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of June, before Us Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Royal Bank of Canada, a Canadian chartered bank, having its head office in Montreal, Canada and its address at 1 Place Ville Marie, Montreal, Quebec, Canada, H3C 3A9,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of RBC Finance S.à r.l./B.V., a private limited liability company, having its official seat in Amsterdam, the Netherland, and its official address at Keizersgracht 604, 1017 EP Amsterdam, the Netherlands, incorporated on the thirtieth day of December nineteen hundred seventy-two by a deed executed before Juan Carlos Florencio Pons, at that time civil-law in Amsterdam, the Netherlands, having a share capital amounting to EUR 446,333,623.26.- (the Company),

represented by Pedro Reis da Silva, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda;

II. that by a resolution of the management board of the Company validly adopted on 29 May 2012, the Company resolved to transfer its place of effective management from the Netherlands to Luxembourg;

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of 14 June, 2012, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. that it further results from a certificate dated 14 June 2012 issued by the management of the Company that among others the net worth of the Company is estimated to be at least EUR 446,333,623.26.-. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. that the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Transfer of the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as of the date of the present meeting;
3. Approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;
4. Setting the effective place of management, central administration, principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

5. (i) Acknowledgment that the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company and has a second domicile in the Grand-Duchy of Luxembourg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, it has obtained the Luxembourg nationality (ii) Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and proceed to the amendment of the Company's articles of association;

6. Appointment of the following members of the management board of the Company for an unlimited period:

- Roland Frising, manager A;
- Catherine Teresa Louis Thrower, manager A;
- Ernest Cravatte, manager A,
- Bernhard Ludwig Müller, manager A;
- Mark Clatworthy, manager B; and

7. Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholders represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholders resolves to transfer the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as per the present notarial deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company as of 14 June, 2012.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company continues to have its statutory seat in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company, the Company now has its second domicile in the Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions.

1.1 In these articles of association the following words shall have the following meanings:

"share": a share in the capital of the company;

"shareholder": a holder of one or more shares;

"general meeting": a meeting of shareholders and other persons entitled to attend meetings of shareholders or, where the context so requires, the body of the company consisting of its shareholders;

"management board": the body of the company consisting of its managers

"in writing": by letter, by telecopier, by e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

"distributable equity": the part of the company's equity which exceeds the aggregate of the issued share capital and the reserves which must be maintained pursuant to the law; and

the "law": any applicable law or regulation.

1.2 References to articles shall be deemed to refer to articles of these articles of association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Legal form, Name and Registered office.

2.1 The company is a private limited liability company ('société à responsabilité limitée / besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) and its name is:

RBC Finance S.á r.l./B.V.

2.2 The official seat of the company is in Amsterdam, the Netherlands.

2.3 The principal place of business of the company and the place of effective management of the company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The company is incorporated for an indefinite term.

Art. 3. Objects. The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the company include financing and providing security for the debts of third parties.

Art. 4. Share capital.

4.1 The authorized and issued share capital of the company amounts to four hundred forty-six million three hundred thirty-three thousand six hundred twenty-three euro and twenty-six eurocent (EUR 446,333,623.26).

4.2 The share capital of the company is divided into seven hundred eighty-four thousand two hundred sixty-six (784,266) issued shares, with a nominal value of five hundred sixty-nine euro and eleven eurocent (EUR 569.11) each.

4.3 All shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.4 The shares may be repurchased and may be redeemed, respectively, subject to and in accordance with article 7 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the managers.

Art. 5. Register of shareholders. The management board shall keep a register of shareholders in which the names and addresses of all shareholders are recorded.

Art. 6. Issuance of shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the general meeting.

6.2 A resolution to issue shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his shares, subject to relevant limitations prescribed by the law and the provision of article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the general meeting.

6.5 The provisions of articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for shares, but do not apply to the issuance of shares to a person exercising a right to subscribe for shares previously granted.

6.6 The issue of a share shall furthermore require a deed of amendment of articles of association, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.7 The issue of a share shall furthermore require a notarial deed of issuance, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

6.8 The full nominal value of a share must be paid up on issue.

Art. 7. Own shares; Reduction of share capital.

7.1 The company and its subsidiaries may acquire fully paid in shares and depositary receipts therefor in accordance with the relevant provisions prescribed by law.

7.2 The general meeting may resolve to reduce the company's issued share capital in accordance with the relevant provisions prescribed by law.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 Shares are transferred by means of a written instrument executed before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

8.2 A transfer shall not be valid towards the company or third parties but until the same has been notified to the company or accepted by it in accordance with the relevant provisions of the law.

Art. 9. Blocking Clause (Approval general meeting).

9.1 A transfer of one or more shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 9, unless (i) all shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the shareholder concerned is obliged by law to transfer his shares to a former shareholder.

9.2 A shareholder wishing to transfer one or more of his shares (the "applicant") shall require the approval of the general meeting for such transfer granted with a majority of the votes cast, which majority represents in the aggregate at least three-quarters of the company's issued capital. The request for approval shall be made by the applicant by means of a written notification to the management board, stating the number of shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the applicant wishes to transfer such shares. The management board shall be obliged to convene and to hold a general meeting to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The contents of such request shall be stated in the convocation.

9.3 Within a period of three months of the general meeting granting the approval requested, the applicant may transfer the total number of the shares to which the request relates, and not part thereof, to the person or persons named in the request.

9.4 If:

a. the general meeting does not adopt a resolution regarding the request for approval within six weeks after the request has been received by the management board; or

b. the approval has been refused without the general meeting having informed the applicant, at the same time as the refusal, of one or more interested parties who are prepared to purchase all the shares to which the request for approval relates for payment in cash (the "interested parties"),

the approval requested shall be considered to have been granted, in the event mentioned under a on the final day of the six week period mentioned under a. The company shall only be entitled to act as an interested party with the consent of the applicant.

9.5 The shares to which the request for approval relates can be purchased by the interested parties at a price to be mutually agreed between the applicant and the interested parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Register of Commerce and Companies at which the company is registered in the Commercial Register. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

9.6 Within one month of the price being set, the interested parties must give notice to the management board of the number of the shares to which the request for approval relates they wish to purchase. An interested party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an interested party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an interested party can only withdraw with the consent of the other interested parties.

9.7 The applicant may withdraw up to one month after the day on which he is informed to which interested party or parties he can sell all the shares to which the request for approval relates and at what price.

9.8 All notifications and notices referred to in this Article 9 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the general meeting shall be made in accordance with the relevant provisions of these articles of association.

9.9 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

a. the applicant if he withdraws;

b. the applicant for one half and the buyers for the other half, provided that if the shares are purchased by one or more interested parties, each buyer shall contribute to such cost in proportion to the number of shares purchased by that buyer;

c. the company, in cases not provided for under a or b.

9.10 The preceding provisions of this Article 9 shall apply by analogy to rights to subscribe for shares and rights of pre-emption.

9.11 Notwithstanding any provision to the contrary in this Article 9, any transfer of shares shall be subject to the relevant provisions of the law.

Art. 10. Pledge and Usufruct on shares.

10.1 The provisions of article 8 shall apply by analogy to the creation of a right of pledge and to the creation or transfer of a right of usufruct on shares. The pledging of shares and the creation or transfer of a usufruct in a share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the law.

10.2 On the creation of a right of pledge on a share and on the creation or transfer of a right of usufruct on a share, the voting rights attributable to such share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

Art. 11. Depositary receipts for shares. The company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for shares in the capital of the company.

Art. 12. Management board.

12.1 The management board shall consist of one or more managers A and one or more managers B. The number of managers shall be determined by the general meeting, provided that at least fifty per cent (50%) of the management board

shall consist of managers A and that each manager A will be a resident of Luxembourg. Both individuals and legal entities can be managers.

12.2 Managers are appointed by the general meeting.

12.3 A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for managers is vested in the general meeting.

Art. 13. Duties, Decision-making and Allocation of duties.

13.1 The management board shall be entrusted with the management of the company.

13.2 When making management board resolutions, each manager may cast one vote.

13.3 Meetings of the management board will be held in Luxembourg.

13.4 All resolutions of the management board shall be adopted by a majority of the votes cast, in a meeting in which at least half of the managers A is present or represented, provided this majority contains the affirmative vote of all managers A present or represented..

13.5 Management board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

13.6 Resolutions of the management board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the management board.

13.7 The management board may establish further rules regarding its decision making and working methods. In this context, the management board may also determine the duties for which each manager in particular shall be responsible. The general meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation.

14.1 The company shall be represented by the management board. Each manager A shall also be authorised to represent the company.

14.2 The management board may appoint representatives with general or limited power to represent the company. Each representative shall be competent to represent the company, subject to the restrictions imposed on him. The management board shall determine each representative's title. Such representatives may be registered in the Register of Commerce and Companies, if required by the law, indicating the scope of their power to represent the company. The authority of a representative thus appointed may not extend to any transaction where the company has a conflict of interest with the representative concerned or with one or more management board members.

Art. 15. Approval of management board resolutions.

15.1 The general meeting may require management board resolutions to be subject to its approval. The management board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

15.2 A resolution of the management board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more managers in a private capacity shall be subject to the approval of the general meeting.

15.3 The absence of approval by the general meeting of a resolution as referred to in this article 15 shall not affect the authority of the management board or a manager to represent the company.

Art. 16. Vacancy or inability to act.

16.1 If a seat is vacant on the management board ('ontstentenis') or a manager is unable to perform his duties ('belet'), the remaining managers shall be temporarily entrusted with the management of the company, provided that at least one manager A and one manager B are not absent or prevented from performing their duties.

16.2 If all managers or the sole manager of a certain class are absent or prevented from performing their duties, the person appointed for that purpose by the general meeting, shall be temporarily entrusted with the management of the company together with the manager or managers of the other class, or together with the person appointed by the general meeting for the purpose of being temporarily entrusted with the management of the company.

Art. 17. Financial year and Annual accounts.

17.1 The company's financial year shall run from the first day of November until the last day of October.

17.2 The management board shall prepare annual accounts and deposit the same for inspection by the shareholders at the registered office.

17.3 The management board shall also deposit the annual report for inspection by the shareholders, unless this is not required pursuant to the law.

17.4 The annual accounts shall be signed by the managers. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

17.5 The company may, and if the law so requires shall, appoint a statutory auditor to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the general meeting.

17.6 The general meeting shall adopt the annual accounts.

17.7 The general meeting may grant full or limited discharge to the managers for the management pursued.

Art. 18. Profits and Distributions; Statutory reserve.

18.1 The profits realised in a financial year are at the disposal of the general meeting. Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the law given the contents of the annual accounts. If the general meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the approval of the annual accounts, the profits will be reserved.

18.2 Annually, an amount equal to at least one-twentieth of the profits must be transferred to the statutory reserve. This obligation does not apply if the statutory reserve amounts to, or is greater than, one-tenth of the issued share capital.

18.3 The general meeting may resolve to pay an interim dividend and/or to make distributions out of any reserve of the company, save for the reserve as referred to in article 18.2, under the conditions prescribed by the law.

18.4 Distributions on shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

18.5 Distributions on shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the distributable equity.

18.6 In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the company shall be disregarded.

Art. 19. General meetings.

19.1 The annual general meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

19.2 Other general meetings shall be held as often as the management board deems such necessary.

19.3 Shareholders representing in the aggregate at least one tenth of the company's share capital may request the management board to convene a general meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the management board has not given proper notice of a general meeting within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 20. Notice, Agenda and Venue of meetings.

20.1 Notice of general meetings shall be given by the management board. Furthermore, notice of general meetings may be given by shareholders representing in the aggregate at least half of the company's share capital, without prejudice to the provisions of article 19.3.

20.2 Notice of the meeting shall be given with due observance of the notice period as set out in the relevant provision of the law.

20.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in article 20.2.

20.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more shareholders who individually or jointly represent at least one percent of the company's share capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion.

20.5 General meetings are held in the municipality in which, according to these articles of association, the company has its official seat. General meetings may also be held in Luxembourg or elsewhere, but in that case valid resolutions of the general meeting may only be adopted if all of the company's share capital is represented.

Art. 21. Admittance and Rights at meetings.

21.1 Each shareholder shall be entitled to attend the general meetings, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

21.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

21.3 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 22. Chairperson of the meeting. The chairperson of a general meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a manager shall act as chairperson, or, if no manager is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

Art. 23. Recording of shareholders' resolutions. The management board shall keep record of all resolutions adopted by the general meeting. If the management board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the management board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the registered office for inspection by the shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 24. Adoption of resolutions in a meeting.

24.1 Each share confers the right to cast one vote.

24.2 To the extent that the law or these articles of association do not require a qualified majority, all resolutions of the general meeting shall be adopted by more than half of the votes cast.

24.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be rejected.

24.4 If the formalities for convening and holding of general meetings, as prescribed by law or these articles of association, have not been complied with, valid resolutions of the general meeting may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the company's share capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

24.5 In the general meeting, no voting rights may be exercised for any share held by the company or a subsidiary, nor for any share for which the company or a subsidiary holds the depositary receipts.

Art. 25. Written resolutions.

25.1 Unless there are more than twenty-five shareholders, resolutions of the general meeting may also be adopted in writing without holding a meeting, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote.

25.2 Each shareholder must ensure that the management board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The management board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in article 23.

Art. 26. Amendment of the articles of association. A change of nationality of the company requires the unanimous vote of all shareholders. All other amendments to the articles of association shall require a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital.

Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the general meeting, which resolution shall require a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital.

27.2 If the company is dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, the managers shall become liquidators of the dissolved company. The general meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

27.3 During liquidation, the provisions of these articles of association shall remain in force to the extent possible.

27.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved company shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

27.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the law.

Transitional provision

The accounting year of the Company shall end the thirty first October 2012.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following as members of the management board of the Company for an unlimited period:

Manager A:

- Roland Frising, manager, born in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 4 December 1947, with professional address at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg;

- Catherine Teresa Louis Thrower, manager, born in Montréal, Canada, on 17 November 1957, with professional address at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg;

- Ernest Cravatte, manager, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 October 1949, with professional address at 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

- Bernhard Ludwig Müller, manager, born on 13 September 1950, in Harheim -Frankfurt am Main, Germany, with residential address at 6, rue Kleischer, L-8078 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg; and

Manager B:

- Mark Clatworthy, manager, born in Chigwell (United Kingdom), on 15 December 1962, residing at Riverbank House, 2, Swan Lane, London EC4R 3BF, United Kingdom.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze juin, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Royal Bank of Canada, une banque à charte canadienne dont le siège social est établi à Montréal, Canada, et dont l'adresse se situe au 1 Place Ville Marie, Montreal, Quebec, Canada, H3C 3A9,

Étant l'associé unique (l'Associé Unique) de RBC Finance S.à r.l./B.V., une société à responsabilité limitée, dont le siège officiel est établi à Amsterdam, les Pays-Bas, et l'adresse officielle à Keizersgracht 604, 1017 EP Amsterdam, les Pays-Bas, constituée le trente décembre mille neuf cent soixante-douze par un acte reçu par-devant Juan Carlos Florencio Pons, alors notaire à Amsterdam, les Pays-Bas, et disposant d'un capital social de EUR 446.333.623,26 (la Société),

représenté par Pedro Reis da Silva, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée, qui est par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points de son ordre du jour;

II. que, par une résolution du conseil de gérance de la Société valablement adoptée le 29 mai 2012, la Société a décidé de transférer son lieu de gestion effective des Pays-Bas au Luxembourg;

III. qu'il résulte du bilan de la Société, qu'à compter du 14 juin 2012, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie de ce bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. qu'il résulte ensuite d'un certificat daté du 14 juin 2012 émis par la gérance de la Société qu'entre autres, la valeur nette de la Société est estimée à au moins EUR 446.333.623,26. Une copie de ce certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du siège d'exploitation et de l'établissement principal (mais non pas du siège social en vertu du droit des sociétés néerlandais) et du lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date de la présente assemblée;

3. Approbation du bilan d'ouverture et des comptes annuels de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;

4. Etablissement du lieu de gestion effective, de l'administration centrale, du siège d'exploitation et de l'établissement principal (mais non pas du siège social en vertu du droit des sociétés néerlandais) au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. (i) Constatation que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et reste par conséquent une société de droit néerlandais valablement constituée et a un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et, aux fins de l'article 159 de la loi sur les sociétés luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, elle a obtenu la nationalité luxembourgeoise (ii) Approbation du fait que la Société exercera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification des statuts de la Société;

6. Nomination des membres suivants du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Roland Frising, en tant que gérant A;

- Catherine Teresa Louis Thrower, en tant que gérant A;

- Ernest Cravatte, en tant que gérant A;

- Bernhard Ludwig Müller, en tant que gérant A; et

- Mark Clatworthy, en tant que gérant B.

7. Divers

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège d'exploitation et l'établissement principal (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) et le lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date du présent acte notarié.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture et les comptes annuels de la Société en tant que société de droit luxembourgeois à compter du 14 juin 2012.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège d'exploitation et l'établissement principal (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) et le lieu de gestion effective de la Société au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte que (i) bien que la Société continue à avoir son siège statutaire aux Pays-Bas et reste par conséquent une société de droit néerlandais valablement constituée, la Société a désormais un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et (ii) en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide que la Société exercera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts les termes suivants auront les significations suivantes:

«part sociale»: une part sociale dans le capital de la société;

«associé»: un détenteur d'une ou de plusieurs parts sociales;

«assemblée générale»: une réunion des associés et des autres personnes autorisées à assister aux assemblées des associés ou, lorsque le contexte l'exige, l'organe de la société constitué de ses associés;

«conseil de gérance»: l'organe de la société constitué de ses gérants;

«par écrit»: par courrier, fax, e-mail, ou par message lisible et reproductible qui est transmis autrement qu'électroniquement, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante;

«capital distribuable»: la partie du capital de la société qui dépasse la totalité du capital émis et les réserves qui doivent être conservées conformément à la loi; et

la «loi»: toute loi applicable ou règlement applicable.

1.2 Les références aux articles devront être considérées comme une référence aux articles des présents statuts, sauf indication spécifique contraire.

Art. 2. Forme juridique, Dénomination et Siège social.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée (/besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) et sa dénomination est: RBC Finance S.à r.l./B.V.

2.2 Le siège officiel de la société est établi à Amsterdam, les Pays-Bas.

2.3 Le siège principal des affaires de la société et son lieu de gestion effective est situé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.4 La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objets. Les objets de la société sont l'acquisition de participations dans des sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations et la réalisation de tout ce qui y est lié ou peut y mener, tout étant à interpréter au sens le plus large.

En particulier, les objets de la société comprennent la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Les objets de la société comprennent l'acquisition, par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Les objets de la société comprennent le financement et l'octroi de sécurités pour les dettes de tiers.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social émis et autorisé de la société s'élève à quatre cent quarante-six millions trois cent trente-trois mille six cent vingt-trois euros et vingt-six centimes (EUR 446.333.623,26).

4.2 Le capital social de la société est divisé en sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-six (784.266) parts sociales émises, ayant une valeur nominale de cinq cent soixante-neuf euros et onze centimes (EUR 569,11) chacune.

4.3 Toutes les parts sociales sont nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne pourra être émis.

4.4 Les parts sociales peuvent être respectivement, rachetées et remboursées, sous réserve et conformément à l'article 7 et aux termes et conditions ainsi qu'à la procédure de rachat ou de remboursement déterminés dans le temps par les gérants.

Art. 5. Registre des associés. Le conseil de gérance gardera un registre des associés dans lequel les noms et adresses de tous les associés sont inscrits.

Art. 6. Emission de parts sociales.

6.1 Les parts sociales peuvent être émises par décision de l'assemblée générale.

6.2 La décision d'émettre des parts sociales indiquera le prix d'émission et les autres conditions d'émission.

6.3 Lors de l'émission des parts sociales, chaque associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses parts sociales, sous réserve des limitations concernées prévues par la loi et de la disposition de l'article 6.4.

6.4 Avant chaque émission de parts sociales, le droit de préemption peut être limité ou exclu par l'assemblée générale.

6.5 Les dispositions des articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 s'appliqueront par analogie pour l'octroi des droits de souscription de parts sociales, mais ne s'appliquent pas à l'émission de parts sociales à une personne exerçant un droit de souscription de parts sociales accordé antérieurement.

6.6 L'émission d'une part sociale nécessitera, en outre, un acte notarié de modification des statuts passé à cet effet devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg.

6.7 L'émission d'une part sociale nécessitera, en outre, un acte notarié d'émission passé à cet effet devant un notaire civil inscrit aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par l'émission seront parties.

6.8 La valeur nominale dans son intégralité de chaque part sociale doit être libérée lors de son émission.

Art. 7. Parts sociales propres; Réduction du capital social.

7.1 La société et ses filiales peuvent acquérir des parts sociales intégralement libérées ou des certificats de dépôt s'y rapportant, dans le respect des limitations fixées par la Loi.

7.2 L'assemblée générale peut décider de réduire le capital social émis de la société en conformité avec les dispositions concernées de la loi.

Art. 8. Cession de parts sociales.

8.1 La cession de parts sociales exigera un acte écrit, passé à cet effet devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par la cession seront parties.

8.2 Une cession ne sera opposable à la société ou aux tiers que lorsque celle-ci aura été notifiée à la société ou acceptée par celle-ci en conformité avec les dispositions concernées de la loi.

Art. 9. Clause de blocage (Approbation de l'assemblée générale).

9.1 Une cession d'une ou de plusieurs parts sociales ne peut être effectuée que dans le respect des dispositions prévues au présent Article 9, à moins que (i) tous les associés n'approuvent par écrit la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou que (ii) l'associé concerné ne soit obligé en vertu de la loi de céder ses parts sociales à un ancien associé.

9.2 Un associé qui souhaite céder une ou plusieurs de ses parts sociales (ci-après le "demandeur") demandera l'approbation de l'assemblée générale pour cette cession, cette approbation sera donnée par une décision prise à la majorité des voix exprimées, cette majorité représentant au total au moins les trois quarts du capital social émis de la Société. La demande d'approbation sera faite par le demandeur par notification écrite au conseil de gérance, indiquant le nombre de parts sociales qu'il désire céder et la personne ou les personnes auxquelles le demandeur désire céder ces parts sociales. Le conseil de gérance sera tenu de convoquer et de tenir une assemblée générale pour statuer sur la requête d'approbation dans un délai de six semaines à compter de la date de réception de la requête. Le contenu de cette requête devra figurer dans la convocation.

9.3 Dans une période de trois mois à compter du jour où l'assemblée générale a donné l'approbation requise, le demandeur pourra céder le nombre total de parts sociales auxquelles la requête se rapporte, et pas une partie de celles-ci, à la personne ou aux personnes nommées dans la requête.

9.4 Si:

a. l'assemblée générale ne statue pas sur la requête d'approbation dans les six semaines après réception de la demande par le conseil de gérance; ou

b. l'approbation a été refusée sans que l'assemblée générale n'informe le demandeur, au moment du refus, qu'une ou plusieurs parties intéressées sont prêtes à racheter toutes les parts sociales auxquelles la requête en approbation se rapporte pour paiement en numéraire (les «parties intéressées»),

l'approbation requises sera considérée comme octroyée, dans le cas mentionné au point a. le dernier jour de la période de six semaines mentionnée au point a. La société aura uniquement le droit d'agir comme une partie intéressée avec le consentement du demandeur.

9.5 Les parts sociales auxquelles la demande d'approbation se rapporte peuvent être rachetées par les parties intéressées à un prix convenu d'un commun accord entre le demandeur et les parties intéressées ou par un ou plusieurs experts qu'ils nommeront. S'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le prix ou sur le ou les experts, le cas échéant, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants que le président du Registre de Commerce et des Sociétés auprès duquel la société est immatriculée dans le Registre de Commerce devra nommer à la demande d'une ou de plusieurs des parties concernées. Si un expert est nommé, il sera autorisé à contrôler tous les livres et registres de la société et à obtenir tous les renseignements qui lui seront utiles pour fixer le prix.

9.6 Dans un délai d'un mois à compter de la fixation du prix, les parties intéressées doivent informer le conseil de gérance du nombre de parts sociales faisant l'objet de la requête d'approbation qu'elles désirent acheter. Une partie intéressée qui n'informe pas le conseil de gérance dans le délai imparti ne sera plus considérée comme telle. Une fois que la notification mentionnée dans la phrase qui précède est réalisée, une partie intéressée ne peut se retirer qu'avec le consentement des autres parties intéressées.

9.7 Le demandeur peut retirer son offre pendant un mois après le jour où il a été informé à quelle(s) partie(s) intéressée(s) il peut vendre toutes les parts sociales qui font l'objet de la requête d'approbation et à quel prix.

9.8 Toutes les notifications et convocations mentionnées au présent article 9 seront communiquées par lettre recommandée ou contre accusé de réception. La convocation de l'assemblée générale devra être faite conformément aux dispositions concernées des présents statuts.

9.9 Tous les frais liés à la nomination de l'expert ou des experts, selon le cas, et à la détermination du prix par ceux-ci seront supportés par:

- a. le demandeur, si celui-ci retire son offre;
- b. le demandeur et les acheteurs à parts égales, si les parts sociales ont été achetées par une ou plusieurs parties intéressées, à condition que chaque acquéreur contribue aux frais proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il a achetées;
- c. la société, dans les cas non prévus par les points a. et b.

9.10 Les dispositions précédentes du présent article 9 s'appliqueront par analogie aux droits de souscription des parts sociales ainsi qu'à tous droits de préemption.

9.11 Sans préjudice de toutes dispositions contraires du présent article 9, toute cession de parts sociales sera, en outre, soumise aux dispositions concernées prévues par la loi.

Art. 10. Gage des parts sociales et Usufruit sur les parts sociales.

10.1 Les dispositions de l'article 8 s'appliqueront par analogie à la création d'un gage des parts sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur des parts sociales. Le gage des parts sociales et la création ou le transfert de l'usufruit d'une part sociale seront, par ailleurs, soumis aux dispositions concernées prévues par la loi.

10.2 Lors de la création d'un droit de gage sur une part sociale et lors de la création ou du transfert d'un usufruit sur une part sociale, les droits de vote attribuables à cette part sociale peuvent ne pas être transférés au créancier gagiste ou à l'usufruitier.

Art. 11. Certificat de dépôt des parts sociales. La société ne participera pas à l'émission de certificats de dépôt des parts sociales du capital social de la société.

Art. 12. Conseil de gérance.

12.1 Le conseil de gérance sera composé d'un ou de plusieurs gérants A et d'un ou de plusieurs gérants B. Le nombre de gérants sera déterminé lors d'une assemblée générale, dans la mesure où cinquante pour cent (50%) du conseil de gérance se compose de gérants A et qu'un gérant A soit résident luxembourgeois. Les gérants peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

12.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

12.3 Un gérant peut à tout moment et sans raison, être suspendu ou révoqué par l'assemblée générale.

12.4 L'assemblée générale a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'emploi des gérants.

Art. 13. Fonctions, Processus décisionnel et Répartition des fonctions.

13.1 Le conseil de gérance assurera la gestion de la société.

13.2 Lors de la prise de décisions du conseil de gérance, chaque gérant peut exprimer une voix.

13.3 Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Luxembourg.

13.4. Toutes les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des voix exprimées, lors d'une réunion à laquelle la moitié au moins des gérants A est présente ou représentée, à condition que cette majorité comprenne les votes positifs de tous les gérants A présents ou représentés.

13.5 Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises à tout moment en dehors d'une réunion, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote en question soit soumise à tous les gérants alors en fonction et qu'aucun d'eux ne s'oppose à cette procédure décisionnelle.

13.6 Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un registre qui sera tenu par le conseil de gérance.

13.7 Le conseil de gérance peut fixer d'autres règles concernant son processus décisionnel et les méthodes de travail. Dans ce contexte, le conseil de gérance peut également déterminer les missions dont chaque gérant en particulier sera responsable. L'assemblée générale peut décider que ces règles et répartitions des fonctions soient mises par écrit et qu'elles seront soumises à son approbation.

Art. 14. Représentation.

14.1 La société sera représentée par le conseil de gérance. Chaque gérant sera également autorisé à représenter la société.

14.2 Le conseil de gérance peut nommer des agents avec des pouvoirs spécifiques et limités pour représenter la société. Chaque représentant sera habilité à représenter la société sous réserve des limites qui lui sont imposées. Le conseil de gérance déterminera le titre de chaque représentant. Ces représentants pourront être inscrits au Registre du Commerce, dans la mesure où la loi l'exige, mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation de la société. L'autorité d'un représentant ainsi nommé ne peut pas s'étendre aux transactions pour lesquelles la société a un conflit d'intérêts avec le représentant en question ou avec un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

Art. 15. Approbation des décisions du conseil de gérance.

15.1 L'assemblée générale peut exiger que les décisions du conseil de gérance soient soumises à son approbation. Le conseil de gérance devra être notifié par écrit de ces décisions, qui devront être clairement spécifiées.

15.2 Une décision du conseil de gérance à l'égard d'une question impliquant un conflit d'intérêt avec un ou plusieurs gérants à titre privé sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

15.3 L'absence d'approbation de l'assemblée générale d'une décision tel que spécifié à l'article 15 n'affectera aucunement l'autorité du conseil de gérance ou d'un gérant à représenter la société.

Art. 16. Vacance ou incapacité d'agir.

16.1 Si un poste au conseil de gérance est vacant ('ontstentenis') ou qu'un gérant est incapable de remplir ses obligations ('belet'), les gérants restants seront chargés temporairement de la gestion de la société, à condition qu'au moins un gérant A et un gérant B ne soient absents ou incapables de remplir leurs fonctions.

16.2 Si tous les gérants ou le gérant unique d'une certaine catégorie est/sont absent(s) ou incapable(s) de remplir leurs fonctions, la gestion de la Société sera temporairement confiée à la personne nommée à cet effet par l'assemblée générale et au(x) gérant(s) de l'autre catégorie ou avec la personne nommée par l'assemblée générale dans le but de se voir confier la gestion de la société.

Art. 17. Exercice social et Comptes annuels.

17.1 L'exercice social de la société commencera le premier jour de novembre et prendra fin le dernier jour d'octobre.

17.2 Le conseil de gérance devra préparer les comptes annuels et les déposera pour examen des associés au siège social de la société.

17.3 Le conseil de gérance devra également déposer le rapport annuel pour examen des associés, à moins que cela ne soit pas exigé en vertu de la loi.

17.4 Les comptes annuels seront signés par les gérants. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

17.5 La société peut, et si la loi l'exige, nommera un commissaire aux comptes pour vérifier les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'assemblée générale.

17.6 L'assemblée générale adoptera les comptes annuels.

17.7 L'assemblée générale peut accorder pleine décharge ou décharge limitée aux gérants pour l'exercice de leurs fonctions.

Art. 18. Bénéfices et Distributions; Réserve légale.

18.1 Les bénéfices réalisés lors d'un exercice social sont à la disposition de l'assemblée générale. Toute distribution de bénéfices devra se faire après adoption des comptes annuels si la loi le permet compte tenu des comptes annuels. Si l'assemblée générale n'adopte pas de décision concernant l'affectation de bénéfices au préalable ou au plus tard immédiatement après l'approbation des comptes annuels, les bénéfices seront réservés.

18.2 Annuellement, un montant égal au moins à un vingtième des bénéfices devra être transféré à la réserve légale. Cette obligation cesse d'être applicable lorsque la réserve légale atteint, ou est supérieure à, un dixième du capital social émis.

18.3 L'assemblée générale peut décider de payer un dividende intérimaire et/ou faire des distributions à partir de toute réserve de la société, sauf à partir de la réserve dont il est question à l'article 18.2, selon les conditions prescrites par la loi.

18.4 Les distributions sur parts sociales deviendront exigibles immédiatement après la décision d'effectuer la distribution, sauf si une autre date de paiement a été fixée par la décision.

18.5. Des distributions sur parts sociales peuvent être faites uniquement jusqu'à hauteur d'un montant n'excédant pas le montant de capital distribuable.

18.6 Lors du calcul du montant d'une distribution sur parts sociales, les parts sociales détenues par la société ne seront pas prises en compte.

Art. 19. Assemblées générales.

19.1 L'assemblée générale annuelle sera tenue dans un délai de six mois après la clôture de l'exercice social.

19.2 D'autres assemblées générales seront tenues aussi souvent que le conseil de gérance le jugera nécessaire.

19.3 Les associés représentant au total au moins un dixième du capital social émis de la société peuvent demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines suivant la réception de cette requête, le conseil de gérance n'a pas procédé à la convocation de l'assemblée de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 20. Convocation, Ordre du jour et Lieu des assemblées.

20.1 Les assemblées générales seront convoquées par le conseil de gérance. En outre, Les assemblées générales seront convoquées par les associés représentant au total au moins la moitié du capital social de la société, sans préjudice des dispositions de l'article 19.3.

20.2 La convocation à l'assemblée sera faite conformément au délai de convocation prévu dans les provisions concernées de la loi.

20.3 La convocation à l'assemblée fera mention des sujets à débattre. Les sujets non indiqués dans la convocation peuvent être annoncés à une date ultérieure dans le respect toutefois de la condition mentionnée à l'article 20.2.

20.4 Un sujet à débattre pour lequel une discussion a été requise par écrit pas plus tard que trente jours avant la date de la réunion par un ou plusieurs associés qui individuellement ou conjointement représentent au moins un pourcent du capital social de la société, sera inclus dans la convocation ou sera notifié de la même manière que les autres sujets à débattre.

20.5 Les assemblées générales sont tenues dans la commune où la société a son siège statutaire conformément aux présents statuts. Les assemblées générales pourront aussi être tenues à Luxembourg ou en tout autre endroit, mais dans ce cas les décisions valables de l'assemblée générale ne pourront être adoptées que si le capital social émis de la Société est intégralement représenté.

Art. 21. Accès et Droit lors de réunion.

21.1 Chaque associé sera autorisé à assister aux assemblées générales, à y prendre la parole et à y exercer ses droits de vote. Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité, à cet effet, par écrit.

21.2 A une assemblée, chaque personne présente ayant droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la feuille de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

21.3 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

Art. 22. Président de l'assemblée. Le président de l'assemblée générale sera nommé par plus de la moitié des votes exprimés par les titulaires de droit de vote présents à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un gérant aura la qualité de président, ou, si aucun gérant n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée.

Art. 23. Procès-verbaux des décisions des associés. Le conseil de gérance conservera toutes les décisions adoptées par l'assemblée générale.

Si le conseil de gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée doit s'assurer qu'une copie des résolutions prises a été fournie au conseil de gérance dans les meilleurs délais après l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement de la société où ils pourront être consultés par les associés. Sur demande de tout associé, une copie ou extrait des registres sera transmise à chacun d'entre eux.

Art. 24. Adoption des décisions en assemblée.

24.1 Chaque part sociale donne droit à une voix.

24.2 Dans la mesure où ni la loi ni les présents statuts ne prévoient des dispositions contraires, toutes les décisions de l'assemblée générale seront adoptées par plus de la moitié des voix exprimées.

24.3 Si les voix sont partagées, la proposition devra être considérée comme rejetée.

24.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des assemblées générales, telles que prévues par la loi ou par les présents statuts ne sont pas observées, les décisions valables de l'assemblée générale ne peuvent être adoptées que si à ladite assemblée, le capital de la Société est intégralement représenté et si cette décision est prise à l'unanimité.

24.5 Lors d'une assemblée générale, les droits de vote afférents à toute part sociale détenue par la société ou une filiale de la société ainsi que ceux afférents à toute part sociale pour laquelle la société ou sa filiale détient des certificats de dépôt, ne pourront pas être exercés.

Art. 25. Résolutions écrites.

25.1 Sauf si la société a plus de vingt-cinq associés, les décisions de l'assemblée générale peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une assemblée générale ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les associés disposant d'un droit de vote.

25.2 Chaque associé est tenu de faire en sorte que les décisions prises de cette manière soient notifiées au conseil de gérance dès que possible par écrit. Le conseil de gérance conservera les décisions adoptées et les ajoutera à celles mentionnées à l'article 23.

Art. 26. Modification des statuts. Un changement de nationalité de la société exige le vote unanime de tous les associés. Toute autre modification des statuts exigera une majorité des associés représentant trois quarts du capital social.

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La société peut être dissoute suivant une décision prise à cet effet par l'assemblée générale, décision prise à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

27.2 En cas de dissolution de la société en vertu d'une décision de l'assemblée générale, les gérants seront les liquidateurs de la société dissoute. L'assemblée générale peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

27.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

27.4 Le surplus disponible après paiement des dettes de la société dissoute sera réparti entre les associés au prorata de la valeur nominale totale des parts sociales que chacun détient.

27.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la loi.

Disposition transitoire

L'exercice social de la Société prendra fin le trente-et-un octobre 2012.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les membres suivants au conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A

- Roland Frising, gérant, né à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 décembre 1947, résidant professionnellement au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg;

- Catherine Teresa Louis Thrower, gérant, né à Montréal, Canada, le 17 novembre 1957, résidant professionnellement au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg;

- Ernest Cravatte, gérant, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 octobre 1949, résidant professionnellement au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

- Bernhard Ludwig Müller, gérant, né à Harheim, Francfort-sur-le-Main, Allemagne, le 13 septembre 1950, résidant professionnellement au 6, rue Kleischter, L-8078 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants B

- Mark Clatworthy, gérant, né à Chigwell, Royaume-Uni, le 15 décembre 1962, résidant professionnellement au Riverbank House, 2, Swan Lane, Londres EC4R 3BF, Royaume-Uni.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte s'élève à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Reis da Silva, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: EAC/2012/7917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083971/745.

(120118483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Partners Group Secondary 2011 (EUR) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.270.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP SECONDARY 2011 (EUR) S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012084622/12.

(120119865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pasing Munich Arcaden Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.157.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012084623/13.

(120119747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Peinture LAHYR Boris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 2, Waldbriedemeserstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 42.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084624/9.

(120119260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Portswood B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 145.830.

Le bilan au 30 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012084628/11.

(120119293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 146.206.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP GLOBAL INFRASTRUCTURE 2009 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2012084634/12.

(120119860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.582.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2010 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2012084635/12.

(120119861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Global Value 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.021.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2012084636/11.

(120119863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP REAL ESTATE SECONDARY 2009 (EURO) S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2012084637/12.

(120119864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pâtisserie Winandy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, Zone Commerciale et Artisanale Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 41.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084640/9.

(120118966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

PATRIMA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.645.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012084641/14.

(120119534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Patrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 28.307.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012084643/10.

(120119559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

RE European Bottles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 355.725,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.597.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on June 11, 2012, which proxy, after having been initialled ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE European Bottles S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157597 (the Company). The Company was incorporated under the name of "RE Educations S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of December 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 10, 2011, number 279. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, of June 30, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 30, 2011, number 1991.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 310,725.-) in order to bring it from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) to three hundred fifty-five thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 355,725.-) by way of the issuance of one thousand three hundred and eighty-one (1,381) class A shares, one thousand three hundred and eighty-one (1,381) class B shares one thousand three hundred and eighty-one (1,381) class C shares, one thousand three hundred and eighty-one (1,381) class D shares, one thousand three hundred and eighty-one (1,381) class E shares, one thousand three hundred and eighty-one (1,381) class F shares, one thousand three hundred and eighty-one (1,381) class G shares, one thousand three hundred and eighty-one (1,381) class H shares, one thousand three hundred and eighty-one (1,381) class I shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the one thousand three hundred eighty-one (1,381) class A shares, one thousand three hundred eighty-one (1,381) class B shares, one thousand three hundred eighty-one (1,381) class C shares, one thousand three hundred eighty-one (1,381) class D shares, one thousand three hundred eighty-one (1,381) class E shares, one thousand three hundred eighty-one (1,381) class F shares, one thousand three hundred eighty-one (1,381) class G shares, one thousand three hundred eighty-one (1,381) class H shares, one thousand three hundred eighty-one (1,381) class I shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in an aggregate amount of three million one hundred and five thousand six hundred and three euro and twenty-seven cents (EUR 3,105,603.27) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

(a) three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 310,725.-) are allocated to the share capital account of the Company; and

(b) two million seven hundred ninety-four thousand eight hundred and seventy-eight euro and twenty-seven cents (EUR 2,794,878.27) are allocated to the premium account of the Company.

The existence and valuation of the Receivable are evidenced by:

(i) a contribution certificate issued by the general partner of the Sole Shareholder attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of the Receivable, (b) the Receivable has not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate), which Contribution Certificate has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(ii) a pro forma balance sheet of the Company dated June 11, 2012, signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at three hundred fifty-five thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 355,725.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), one thousand five hundred and twenty-one (1,521) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), one thousand five hundred and twenty-one (1,521) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), one thousand five hundred and twenty-one (1,521) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), one thousand five hundred and twenty-one (1,521) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), one thousand five hundred and twenty-one (1,521) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), one thousand five hundred and twenty-one (1,521) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), one thousand five hundred and twenty-one (1,521) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), one thousand five hundred and twenty-one (1,521) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), one thousand five hundred and twenty-one (1,521) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand three hundred euro (€ 3,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de juin, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représenté par Marie Amet-Hermes, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juin 2012, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE European Bottles S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157597 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de "RE Educations S.à r.l." suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date du 10 février 2011, numéro 279. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri Hellinckx, susnommé, reçu le 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date du 30 août 2011, numéro 1991.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent dix mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 310.725,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) à trois cent cinquante-cinq mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 355.725,-), par la création et l'émission de mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe A, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe B, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe C, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe D, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe E, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe F, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe G, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe H, et mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe A, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe B, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe C, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe D, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe E, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe F, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe G, mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe H, et mille trois cent quatre-vingt-une (1.381) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de trois millions cent cinq mille six cent trois euros et vingt-sept cents (EUR 3.105.603,27) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance), ladite créance étant certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

(a) trois cent dix mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 310.725,-) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(b) deux millions sept cent quatre-vingt quatorze mille huit cent soixante-dix-huit euros et vingt-sept cents (EUR 2.794.878,27) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de la Créance sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par le general partner de l'associé unique attestant, inter alia (a) qu'il est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance, (b) la Créance n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, ne détient de droit sur la Créance, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(ii) un bilan pro forma de la Société daté du 11 juin 2012 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante-cinq mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 355.725,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), mille cinq cent vingt et une (1.521) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), mille cinq cent vingt et une (1.521) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), mille cinq cent vingt et une (1.521) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), mille cinq cent vingt et une (1.521) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), mille cinq cent vingt et une (1.521) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), mille cinq cent vingt et une (1.521) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), mille cinq cent vingt et une (1.521) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), mille cinq cent vingt et une (1.521) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), mille cinq cent vingt et une (1.521) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ trois mille trois cents euros (€ 3.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: EAC/2012/8015. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083973/191.

(120118808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Perfas, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084645/9.

(120118968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

PH Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.111,78.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 141.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PH Trust S.à r.l.

Référence de publication: 2012084646/10.

(120119751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

PHND S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 88.480,93.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 139.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHND S.à r.l.

Référence de publication: 2012084648/10.

(120119752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pimco Luxembourg III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.809.

Les comptes audités de liquidation au 29 Décembre 2011 (période du 1^{er} janvier au 29 Décembre 2011) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084649/11.

(120119519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

PPS Grande Duchesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PPS Grande Duchesse S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012084651/12.

(120119423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Sova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 169.990.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of June,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FastPad S.à r.l., a Luxembourg law private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163.496, here represented by Me. Nathalie Houllé, attorney-at-law, with professional address in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, acting in the above mentioned capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which shall be formed:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the original subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued by a public limited liability company in the form of a 'société anonyme', under the name of Sova S.A..

Art. 2. Duration. The company is established for an indefinite duration. The company may be dissolved at any time by a shareholder resolution adopted in the manner required for amendment of these articles of association as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The company may also hold interests in partnerships.

The company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In general, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In case of war, imminent danger of war, revolution, terrorist acts or comparable extraordinary political, economical or social circumstances (hereinafter referred to as "an emergency situation") that would interfere with the normal activities or business of the company and/or the normal management of the company at its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland or to any other jurisdiction as may be decided in due course by the committee consisting of shareholder representatives.

As from the moment an emergency situation occurs, the transfer of the executive office and the registered office of the company will be effective and the articles of association of the company are amended, in order for the company to change its legal status into a company limited by shares recognised under Swiss law or recognised under any other law applicable in the jurisdiction where the executive office and the registered office of the company will have been transferred, as attached to said resolution.

A committee consisting of shareholder representatives, whoever they are, are authorised to and will have sole authorisation to note and declare that an emergency situation has occurred and that the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland or to any other jurisdiction as may be decided in due course by the committee consisting of shareholder representatives, and the committee has authorisation to give special power to the board of directors, any civil law notary, lawyer or employee to act, jointly or severally, in order to sign and execute any deeds, formalities, notifications which may be required to formalise the transfer of the executive office and the registered office and the coming into force of the new articles of association in the case of an emergency situation.

Art. 5. Capital, Shares and Share certificates. The capital is fixed at fifty five thousand Euros (EUR 55,000.00) represented by fifty five thousand 55,000 ordinary shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00), the "Shares"

The Shares may be issued with or without share premium. The funds received as share premium or, as the case may be, capital (surplus) contributions in respect of Shares are allocated to a special premium reserve or, as the case may be, to a special capital contribution reserve, except for those allocated to the legal reserve (if any). Each of such special reserves (share premium and capital (surplus) contributions) may be repaid at any time to the shareholder(s) of the company (including, without limitation, upon a share redemption) in accordance with the terms and under the conditions as set by appropriate corporate resolutions. For the avoidance of doubt, the company shall treat any balance standing to the credit of both these special reserves (share premium and capital (surplus) contributions) as fungible and freely distributable in accordance with these articles of association and must not reserve it, in whole or in part, to any holder of shares having paid the relevant share premium or made the relevant capital (surplus) contribution.

Each Share is entitled to one (1) vote. All Shares of each class are subject to the same rights and obligations unless otherwise provided in these articles of association.

Shares will be in registered form.

The company shall consider the person in whose name the shares are registered in the shareholder register as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the shareholder register, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering to the company the certificate representing the Shares to be transferred, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the company may be increased by a shareholder resolution adopted in the manner required for amendment of these articles of association, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Where the company comprises a single shareholder, it shall exercise all powers reserved to the general meeting of the company.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as its proxy in writing, by letter, by fax or by email.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice or other convening formality.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of the company shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of May in each year at 11 p.m..

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Management. In case there are more than one (1) shareholder, the company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company. The company shall also be managed by a board of directors composed of at least two (2) members if there is one (1) single shareholder.

The directors shall be elected by the shareholder(s) at the annual general meeting for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced, at any time, by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one (1) or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the general meetings.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two (2) directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all general meetings and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, by fax or by email of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by letter, by fax or by email another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the company may have any personal interest in any transaction of the company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the company.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman and by the secretary (if any) or by two (2) directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signature. The company will be bound by the joint signatures of two (2) directors of the company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the company shall be supervised by an independent auditor who shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting.

The independent auditor in office may be removed at any time by the general meeting with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year, with the exception of the first accounting year.

Art. 16. Approbation of profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the company.

The general meeting of the company, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the company on behalf of holders of Shares.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the company effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of the articles of association. These articles of association may be amended, from time to time, by a general meeting of the company, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Special provision

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the company having thus been established, the above named founding shareholder declares to subscribe for the entire capital i.e. fifty five thousand (55,000) ordinary shares.

The shares have been paid up for one fourth of their nominal value corresponding to an aggregate amount of thirteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 13,750.00) by payment in cash, so that the amount of thirteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 13,750.00) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole founding shareholder took the following resolutions:

1) The number of director(s) is fixed at three (3) persons.

2) The following persons are appointed as directors for a period of one (1) year and their function will not be remunerated:

- Larry Pillard, directeur de sociétés, born in Iowa, United States of America on April 6, 1947, residing in 25, chemin des Cerisiers, CH -1009 Pully;

- Pit Reckinger, avocat à la Cour, born in Luxembourg on September 11, 1965, professionally residing in 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg; and

- Alain Steichen, avocat à la Cour, born in Luxembourg on April 28, 1958, professionally residing in 2, rue Petermelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

3) The company's independent auditor shall be: Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365 Luxembourg. Its appointment shall be for a period expiring at the first annual general meeting of the Company and its function shall be remunerated according to standard practice.

4) The company shall have its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le quatorze juin,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

FastPad S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Petermelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.496, ici représentée par Me. Nathalie Houllé, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparât, ès-qualités, qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare former et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe entre le souscripteur original et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société existante sous la forme d'une «société anonyme», et dont la dénomination est Sova S.A.

Art. 2. Durée. La société est établie pour une période indéterminée. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts, tel que prévu à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des participations dans des sociétés transparentes (Partnerships).

La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-ville par une décision du conseil d'administration.

Des succursales ou d'autres branches d'activités pourront être établies soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger sur base d'une résolution du conseil d'administration.

En cas de guerre, danger imminent de guerre, révolution, actes terroristes ou d'autres circonstances extraordinaires comparables de caractère politique, économique ou social (ci-après "une situation d'urgence") qui pourraient interférer avec les activités normales ou le déroulement des affaires de la société et/ou la gestion normale de la société depuis son siège social au Grand-Duché du Luxembourg ou avec les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, le siège de direction et le siège social seront transférés en Suisse ou dans toute autre juridiction qu'un comité composé de représentants légaux d'actionnaires aura, en temps utiles, désigné.

Dès lors qu'une situation d'urgence se produit, le transfert du siège de direction et du siège social de la société sera effectif et les statuts de la société seront modifiés afin que la société change son statut légal en une société par actions reconnue par la loi Suisse ou reconnu par tout autre loi applicable dans la juridiction où le siège de direction et le siège social de la société auront été transféré, ces mêmes statuts étant annexés à la présente résolution.

Un comité composé de représentants légaux des actionnaires, quels qu'ils soient, est autorisé et aura seul pouvoir de constater et de déclarer qu'une situation d'urgence s'est produite et que le siège de direction et le siège social de la société sont à transférer en Suisse ou tout autre juridiction que le comité composé de représentants légaux des actionnaires aura en temps utile désigné, et le comité est autorisé à donner une procuration spéciale à chacun des membres du conseil d'administration, à un notaire en droit civil, un avocat ou à un employé afin d'agir, conjointement ou individuellement, pour signer et exécuter tous actes, formalités, notifications éventuellement nécessaires pour formaliser le transfert du siège de direction et du siège social ainsi que pour l'entrée en vigueur des nouveaux statuts dans le cas d'une situation d'urgence.

Art. 5. Capital, Actions et Certificats. Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille Euros (EUR 55.000,00), représenté par cinquante-cinq mille 55.000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, les «Actions».

Les Actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission. Les fonds reçus en tant que prime d'émission ou, s'il y a lieu, en tant que (surplus) d'apport au capital en ce qui concerne les Actions, sont alloués à un compte prime d'émission, ou s'il y a lieu à un compte spécial de réserve d'apport au capital, exceptés ceux alloués à la réserve légale (le cas échéant).

Chacune de ces réserves spéciales (prime d'émission et (surplus) d'apport au capital) peuvent être remboursées à tout moment aux actionnaires de la société conformément aux dispositions et sous les conditions établies par les décisions sociales appropriées. Afin de dissiper tout doute, la société considérera le crédit de ces deux réserves spéciales (prime d'émission et (surplus) d'apport au capital) fongibles et librement distribuables conformément aux présents statuts et ne les réserver pas, en tout ou partie, à tout détenteur d'actions qui aurait versé une prime d'émission ou aurait procédé à un (surplus) d'apport au capital.

Chaque Action donne droit à un (1) vote. Les Actions disposent des mêmes droits et obligations, à moins que cela ne soit autrement prévu par les présents statuts.

Les Actions sont émises sous forme nominatives.

La société doit considérer la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme unique propriétaire de ces Actions.

Les certificats attestant d'une telle inscription doivent être délivrés à l'actionnaire.

Le transfert d'Action sera effectué par le biais d'une mention de transfert transcrite dans le registre des actionnaires, date et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration appropriée leur permettant d'agir ainsi.

Le transfert d'Action peut également être effectué par la remise à la société d'un certificat décrivant les Actions à transférer dûment endossé par le cessionnaire.

Art. 6. Augmentation du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts, tel que prévu à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblée Générale des Actionnaires. Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale de la société.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la société. L'assemblée devra avoir les plus larges pouvoirs pour ordonner, accomplir ou ratifier les actions relatives aux opérations de la société.

Les quorums et délais requis par la loi régiront la convocation et la tenue des assemblées générales des actionnaires de la société, sauf dispositions contraires.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire, par écrit, par lettre, par fax ou par email.

Sauf dans les autres cas prévus par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée, seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils ont été informés de l'ordre du jour, de l'assemblée, l'assemblée générale sera tenue sans convocation écrite préalable ou autre formalité de convocation.

Art. 8. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle de la société devra être tenue, conformément aux dispositions légales, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que spécifier dans la convocation de l'assemblée le troisième mercredi de mai, chaque année, à onze (11) heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée devra être reportée au premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger en cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord final et absolu du conseil d'administration.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues en temps et lieu tels que spécifiés dans les convocations aux assemblées.

Art. 9. Conseil d'administration. Dans l'hypothèse où il y a plus qu'un (1) actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société. La société sera également administrée par le conseil d'administration composé de deux (2) membres, dans l'hypothèse où il y a un seul actionnaire.

Les administrateurs seront élus par le(s) actionnaire(s) à l'assemblée générale pour une période de un (1) an et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans l'hypothèse où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachés au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un (1) ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désignera, à la majorité, un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou lettre, fax ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par lettre, fax ou e-mail un autre administrateur comme son représentant à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Dans l'hypothèse où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une affaire de la société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante), cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur ce point; rapport devra être fait à ce

sujet et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui avait assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs, non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite de ces affaires, à tous les membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant sous conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Révision des comptes. Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant, qui sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le réviseur d'entreprises indépendant en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, avec exception pour le premier exercice social.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera légale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera la façon dont il sera disposé du montant restant au profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en espèces ou en nature, en toute devise choisie par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq (5) ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la société pour le compte des détenteurs des Actions.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à liquidation par les soins d'un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition spéciale

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ainsi établis, l'actionnaire constituant ci-dessus mentionné déclare souscrire la totalité du capital social soit à cinquante cinq mille (55.000) actions ordinaires.

Les actions ont été libérées pour un montant correspondant à un quart (1/4) de leur valeur nominale soit un total de treize mille sept cent cinquante Euros (13.750,00 EUR), versée en numéraire, de façon à ce que la valeur de treize mille sept cent cinquante Euros (13.750,00 EUR) soit disponible à la société, la preuve de laquelle a été présentée au notaire.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la société en conséquence de la présente constitution et s'élèvent à approximativement mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique susvisé a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateur(s) est fixé à trois (3) personnes.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour la période d'un (1) an et leurs fonctions ne seront pas rémunérées
 - Larry Pillard, directeur de sociétés, né à Iowa, Les Etats-Unis d'Amérique, le 6 avril 1947, demeurant à 25, chemin des Cerisiers, CH-1009 Pully;
 - Pit Reckinger, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 11 septembre 1965, demeurant professionnellement à 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, et
 - Alain Steichen, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 28 avril 1958, demeurant professionnellement à 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg
- 3) Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365 Luxembourg sera nommée le réviseur indépendant de la société. Sa nomination sera valable pour une période expirant à la date de la première assemblée générale de la société et ses fonctions seront rémunérées selon la pratique actuelle.
- 4) La société aura son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Houllé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: EAC/2012/7911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083987/431.

(120118558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Premium Club s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.309.

Les comptes annuels du 15.02.2011 au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084652/11.

(120119550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Premium Select Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012084653/11.

(120119049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Proprimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 68.942.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084655/9.

(120119073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Proprimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 68.942.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084656/9.

(120119074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012084657/12.

(120119078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

QS REP SCA SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084658/10.

(120119058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.300.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Royal S. à r.l.

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2012084660/11.

(120118856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

RBS European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.275.

Les comptes annuels au 15 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.
RBS European Finance S.A.
Richard Lawrence / Steven L. Lizars
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012084661/13.

(120119348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Redrose International Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2012084667/13.

(120119302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Wachsund Handelsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.867.

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WACHSUND HANDELS-GESELLSCHAFT A.G. ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 658 du 26 mars 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1407 du 21 juillet 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert-Clément LEROI, retraité, demeurant à F-75116 Paris, 116, Avenue Victor Hugo.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Rachel HARAND, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Transfert du siège social au 98, route d'Arlon, L-8008 Strassen.
- 2.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

3.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

4.- Nomination d'un commissaire à la liquidation.

5.- Fixation de l'assemblée générale décidant la clôture de liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 98, route d'Arlon, L-8008 Strassen et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts comme suit:

Version française:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Strassen.

Version allemande:

Art. 2. (erster Absatz). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Hubert-Clément LEROI, demeurant à F-75116 Paris, 116, avenue Victor Hugo.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer commissaire à la liquidation:

Monsieur Antoine Thierry MORTIER, demeurant à CH-1197 Prangins, 29, Chemin des Mélézes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'assemblée générale devant se prononcer sur la clôture de liquidation dès que les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation seront disponibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H.-C. LEROI, A. SIEBENALER, R. HARAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30603. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084089/74.

(120118696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Reinholds Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.515.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012084669/12.

(120119287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.

R.C.S. Luxembourg B 6.183.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Société Anonyme des Anciens MAGASINS JULES NEUBERG

Signatures

Référence de publication: 2012084684/12.

(120119308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI), Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.097.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012084693/11.

(120119124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Taminco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 276.434,85.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.248.

I. En date du 2 avril 2012, l'associé Stichting Milo, avec siège social au 123, Fred. Roeskestraat, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, a transféré des parts sociales de la manière suivante:

- 1.781.165 parts sociales de catégorie A à Laurent Lenoir, avec adresse au 24A, Avenue du Maréchal, 1180 Uccie, Belgique;
- 1.781.165 part sociales de catégorie A à Kurt Decat, avec adresse au 48, Leon Gilliotlaan, 2630 Aartselaar, Belgique;
- 1.781.165 parts sociales de catégorie A à Johan De Saegher, avec adresse au 7, Prosper de Troyerlaan, 9070 Destelbergen, Belgique;
- 185.202 parts sociales de catégorie A et 1.595.963 parts sociales de catégorie B à Pol Vanderhaeghen, avec adresse au 8, Lagen Heirweg, 9270 Laarne, Belgique;
- 1.781.165 parts sociales de catégorie B à Piet Vanneste, avec adresse au 93/D, Krepelstraat, 9400 Denderwindeke, Belgique;
- 1.781.165 parts sociales de catégorie B à Guy Wouters, avec adresse au 15, Sleutelbloemlaan, 1933 Sterrebeek, Belgique;
- 370.404 parts sociales de catégorie B et 199.566 parts sociales de catégorie C à Marc Demuyndck, avec adresse au 7, Ruienhovestraat, 9032 Wondelgem, Belgique;
- 569.970 parts sociales de catégorie C à Sabine Ketsman, avec adresse au 52, Kampenstraat, 9552 Borsbeke, Belgique;
- 569.970 parts sociales de catégorie C à Mia Laget, avec adresse au 19, Stationsstraat, 9220 Hamme, Belgique;
- 569.970 parts sociales de catégorie C à Marc Philips, avec adresse au 45, Eeklostraat, 9971 Lembeke, Belgique;
- 569.970 parts sociales de catégorie C à Guy Van Den Bossche, avec adresse au 6, Rue du Trou, 7830 Hoves, Belgique;
- 569.970 parts sociales de catégorie C à Franky De Grave, avec adresse au 1, Borluutstraat, 9140 Temse, Belgique;
- 569.970 parts sociales de catégorie C à Peter Roose, avec adresse au 18, Pesseroeylaan, 9831 Sint-Martens-Latem, Belgique;

- 284.980 parts sociales de catégorie C à Eddy Coiman, avec adresse au 25, August Ruysseblaan, 9940 Sleidinge, Belgique;
 - 284.980 parts sociales de catégorie C à Koen Denolf, avec adresse au 36, Emeric de Bruynelaan, 9940 Sleidinge, Belgique;
 - 284.980 parts sociales de catégorie C à Karl Gyssels, avec adresse au 6, St. Korneliusstraat, 1831 Diegem, Belgique;
 - 284.980 parts sociales de catégorie C à Filip Janssens, avec adresse au 22, Spurt, 9220 Hamme, Belgique;
 - 142.490 parts sociales de catégorie C à Stefan Van Steenkiste, avec adresse au 44, Leo Steelstraat, 9940 Sleidinge, Belgique;
 - 142.490 parts sociales de catégorie C à Tamara Denecker, avec adresse au 32, Nederzwalmssesteenweg, 9750 Zingem, Belgique;
 - 142.490 parts sociales de catégorie C à Mattias De Lille, avec adresse au 4, Xavier de Cocklaan, 9831 Deurle, Belgique;
 - 142.490 parts sociales de catégorie C à Alexis Henricot, avec adresse au 25/38, J. Kluyskensstraat, 9000 Gent, Belgique;
 - 142.490 parts sociales de catégorie C à Johan Verberck, avec adresse au 115, Pantserschipstraat, 9000 Gent, Belgique;
 - 56.941 parts sociales de catégorie C et 14.299 parts sociales de catégorie D à Daan Scheldeman, avec adresse au 18, Karekietstraat, 8790 Waregem, Belgique;
 - 71.240 parts sociales de catégorie D à Isabelle De Scheerder, avec adresse au 79, Droogte, 9940 Evergem, Belgique;
 - 71.240 parts sociales de catégorie D à Bart Vandeputte, avec adresse au 25, Salvialaan, 3191 Schiplaken, Belgique.
- II. En date du 2 avril 2012, les transferts de parts sociales suivants ont eu lieu:
- Laurent Lenoir, précité, a cédé la totalité de ses 1.781.165 parts sociales de catégorie A;
 - Kurt Decat, précité, a cédé la totalité de ses 1.781.165 parts sociales de catégorie A;
 - Johan De Saegher, précité, a cédé la totalité des ses 1.781.165 parts sociales de catégorie A;
 - Pol Vanderhaeghen, précité, a cédé la totalité de ses 185.202 parts sociales de catégorie A ainsi que la totalité de ses 1.595.963 parts sociales de catégorie B;
 - Piet Vanneste, précité, a cédé la totalité de ses 1.781.165 parts sociales de catégorie B;
 - Guy Wouters, précité, a cédé la totalité de ses 1.781.165 parts sociales de catégorie B;
 - Marc Demuynck, précité, a cédé la totalité de ses 370.404 parts sociales de catégorie B ainsi que la totalité de ses 199.566 parts sociales de catégorie C;
 - Sabine Ketsman, précitée, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie C;
 - Mia Laget, précitée, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie C;
 - Marc Philips, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie C;
 - Guy Van Den Bossche, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie C;
 - Franky De Grave, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie C;
 - Peter Roose, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie C;
 - Eddy Coiman, précité, a cédé la totalité de ses 284.980 parts sociales de catégorie C;
 - Koen Denolf, précité a cédé la totalité de ses 284.980 parts sociales de catégorie C;
 - Karl Gyssels, précité, a cédé la totalité de ses 284.980 parts sociales de catégorie C;
 - Filip Janssens, précité, a cédé la totalité de ses 284.980 parts sociales de catégorie C;
 - Stefan Van Steenkiste, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie C;
 - Tamara Denecker, précitée, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie C;
 - Mattias De Lille, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie C;
 - Alexis Henricot, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie C;
 - Johan Verberck, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie C;
 - Daan Scheldeman, précité, a cédé la totalité de ses 56.941 parts sociales de catégorie C ainsi que la totalité de ses 14.299 parts sociales de catégorie D;
 - Isabelle De Scheerder, précitée, a cédé la totalité de ses 71.240 parts sociales de catégorie D;
 - Bart Vandeputte, précité, a cédé la totalité de ses 71.240 parts sociales de catégorie D;
- à Stichting Management Taminco, avec siège social au 123 Fred. Roeskestraat, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas.
- III. En date du 3 avril 2012, l'associé Stichting Milo, précité, a transféré des parts sociales de la manière suivante:
- 1.781.165 parts sociales de catégorie D à Ernest Ingham, avec adresse au 7636 Longwood Drive, 18069 Orefield, Etats-Unis;
 - 854.955 parts sociales de catégorie D à Jean-Michel Denis, avec adresse au 320 Ocean Forest Drive, 32080 St. Augustine, Etats-Unis;
 - 854.955 parts sociales de catégorie D à Claudio Eleuteri, avec adresse au 50 Via Corridoni Filippo, 55045 Marina di Pietrasanta, Italie;

- 569.970 parts sociales de catégorie D à Paul Van den Bulcke, avec adresse au 1517,89 Hu Qing Ping Gong Lu, 201702 Shanghai, Chine;
- 569.970 parts sociales de catégorie D à Russell Baxter, avec adresse au 1324 Wynewood Road, 18069 Orefield, Etats-Unis;
- 569.970 parts sociales de catégorie D à Oscar Corona, avec adresse au 15645 La Hwy 16, 70733 French Settlement, Etats-Unis;
- 170.933 parts sociales de catégorie D et 399.037 parts sociales de catégorie E à Jane Davis, agissant en tant qu'exécutrice pour le compte de Robert N. Davis, avec adresse au 5497 Sunset Drive, 18078 Schnecksville, Etats-Unis;
- 569.970 parts sociales de catégorie E à Paulo De Tarso, avec adresse au 680 Rua Aristidas Novis, Apt 1801, Federacao, CEP 40210-630 Salvador, Brésil;
- 569.970 parts sociales de catégorie E à Jessica Feather-Bowman, avec adresse au 204 Westley Place, 18104 Allentown, Etats-Unis;
- 569.970 parts sociales de catégorie E à Werner Gurtner, avec adresse au 2461 Thistle Road, 18062 Macungie, Etats-Unis;
- 569.970 parts sociales de catégorie E à David Watson, avec adresse au 6433 Powder Valley, 18092 Zionsville, Etats-Unis;
- 569.970 parts sociales de catégorie E à Gerald Franco, avec adresse au 20 Schiller Avenue, 19072 Narbeth, Etats-Unis;
- 284.980 parts sociales de catégorie E à Chris Tarmu, avec adresse au PO Box 1016, Silsoe, MK45 4ZU Bedford, Royaume-Uni;
- 284.980 parts sociales de catégorie E à Mauro Pita Pedro, avec adresse au 30 Condominio Parque Imperial, Rua Gastao de Orleans, 07600-000 Mairipora, Brésil;
- 142.490 parts sociales de catégorie E à Jerry Ruch, avec adresse au 18915 Epernay Ct, 70817 Baton Rouge, Etats-Unis;
- 142.490 parts sociales de catégorie E à Dwane Brumfield, avec adresse au 1168 Kelton Blvd, 32563 Gulf Breeze, Etats-Unis;
- 142.490 parts sociales de catégorie E à Michael Gernon, avec adresse au 117 Scarlet Oak Dr., 19460 Phoenixville, Etats-Unis;
- 142.490 parts sociales de catégorie E à Chee Yong Liew, avec adresse au 11A, Jalan BRP 7/1B1, Bukit Rahman Putra, 47000 Sungai Buloh, Malaisie;
- 142.490 parts sociales de catégorie E à Nicholas Martyak, avec adresse au 307 Hedgerow Lane, 18901 Doylestown, Etats-Unis;
- 142.490 parts sociales de catégorie E à Nishit Mehta, avec adresse au B-302, Anmol, Opp: Patel Auto, Off S V Rd, Goregaon West, 400062 Mumbai, Inde;
- 142.490 parts sociales de catégorie E à Jean-Michel Rabasse, avec adresse au 18 rue Laugier, 75017 Paris, France;
- 71.240 parts sociales de catégorie E à Sabrina Wetzels, avec adresse au 355 Daniel Street, 18104 Allentown, Etats-Unis;
- 71.240 parts sociales de catégorie E à James Fu, avec adresse au 11-259 QiHe Road, Room 301, 200126 Pudong, Chine;
- 71.240 parts sociales de catégorie E à John Kelly, avec adresse au 4107 Tanbark Drive, 30066 Manetta, Etats-Unis;
- 71.240 parts sociales de catégorie E à Jonathan Mellard, avec adresse au 36430 Crestway Ave., 70769 Prairieville, Etats-Unis;
- 71.240 parts sociales de catégorie E à Simon Han, avec adresse au 234 Sakura Garden, 3588 Dushi Road, Minhang District, 201108 Shanghai, Chine;
- 71.240 parts sociales de catégorie E à Mike Turcotte, avec adresse au 1251 Oakside Dr, 18017 Bethlehem, Etats-Unis;
- 284.980 parts sociales de catégorie E à Dirk De Cock, avec adresse au 9 Brielstraat, 9120 Melsele, Belgique.

IV. En date du 3 avril 2012, les transferts de parts sociales suivants ont eu lieu:

- Ernest Ingham, précité, a cédé la totalité de ses 1.781.165 parts sociales de catégorie D;
- Jean-Michel Denis, précité, a cédé la totalité de ses 854.955 parts sociales de catégorie D;
- Claudio Eleuteri, précité, a cédé la totalité de ses 854.955 parts sociales de catégorie D;
- Paul Van den Bulcke, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie D;
- Russell Baxter, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie D;
- Oscar Corona, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie D;
- Jane Davis, agissant en tant qu'exécutrice pour le compte de Robert N. Davis, précité, a cédé la totalité de ses 170.933 parts sociales de catégorie D ainsi que la totalité de ses 399.037 parts sociales de catégorie E;

- Paulo De Tarso, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie E;
 - Jessica Feather-Bowman, précitée, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie E;
 - Werner Gurtner, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie E;
 - David Watson, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie E;
 - Gerald Franco, précité, a cédé la totalité de ses 569.970 parts sociales de catégorie E;
 - Chris Tarmu, précité, a cédé la totalité de ses 284.980 parts sociales de catégorie E;
 - Mauro Pita Pedro, précité, a cédé la totalité de ses 284.980 parts sociales de catégorie E;
 - Jerry Ruch, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie E;
 - Dwane Brumfield, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie E;
 - Michael Gernon, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie E;
 - Chee Yong Liew, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie E;
 - Nicholas Martyak, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie E;
 - Nishit Mehta, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie E;
 - Jean-Michel Rabasse, précité, a cédé la totalité de ses 142.490 parts sociales de catégorie E;
 - Sabrina Wetzel, précitée, a cédé la totalité de ses 71.240 parts sociales de catégorie E;
 - James Fu, précité, a cédé la totalité de ses 71.240 parts sociales de catégorie E;
 - John Kelly, précité, a cédé la totalité de ses 71.240 parts sociales de catégorie E;
 - Jonathan Mellard, précité, a cédé la totalité de ses 71.240 parts sociales de catégorie E;
 - Simon Han, précité, a cédé la totalité de ses 71.240 parts sociales de catégorie E;
 - Mike Turcotte, précité, a cédé la totalité de ses 71.240 parts sociales de catégorie E;
 - Dirk De Cock, précité, a cédé la totalité de ses 284.980 parts sociales de catégorie E;
- à Stichting Management Taminco, précité.

En conséquence, Stichting Management Taminco, précité, devient associé unique avec: 5.528.697 Parts sociales de catégorie A

5.528.697 Parts sociales de catégorie B

5.528.697 Parts sociales de catégorie C

5.528.697 Parts sociales de catégorie D

5.528.697 Parts sociales de catégorie E

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012084052/171.

(120117959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Romaco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084681/9.

(120119712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Samson Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.310.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084705/9.

(120119586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.
